Nations Unies E/ICEF/2025/L.8

Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juin 2025
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Session annuelle de 2025
10-13 juin 2025
Point 3 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2024

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2024 ainsi que du rapport sur l'application du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 ; du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; de la présentation des fonctions et des organes de contrôle indépendants de l'UNICEF ; du compendium des données et du tableau de bord des résultats ;

2. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées ;

3. *Prend note* du rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection, y compris les réponses de l'administration aux 15 recommandations formulées par celui-ci qu'il est appelé à examiner ;

4. *Demande* à l'UNICEF de veiller à ce que les processus de changement organisationnel (notamment l'Initiative visant à renforcer les gains d'efficience dans les sièges, l'Initiative Future Focus et l'examen du modèle de fonctionnement) soient fondés sur des dossiers de décision, des estimations des risques et des projets pilotes solides, et de consulter de manière proactive l'Association mondiale du personnel sur ces processus ;

5. *Demande également* à l'UNICEF de lui rendre compte régulièrement, en temps voulu, de la mise en œuvre des processus de changement organisationnel, le premier exposé devant lui être présenté en juillet 2025 au plus tard.

25-09358 (F) 130625 160625

Merci de recycler